

Association Sauvons la Falaise de Villerville et Préservons notre Patrimoine

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 18 Juin 2016 à 11h00

Présents : 26 Adhérents

Pouvoirs : 10

Excusés : 2

1/ Le Président , Michel Marescot, présente le rapport Moral

A ce jour, le coût du projet de confortement de la Falaise s'élève à la somme **de 6.856.337 € H.T.**

Ces chiffres sont donnés par les services de l'Etat et les différents techniciens qui ont été interrogés.

Ils sont indiqués sous réserve des résultats de l'Appel d'Offres.

Le montant **TTC** est de **8.200.000 €**

Les financements sont les suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Commune de Villerville : | 1.066.586 € |
| 4CF : | 1.000.000 € |
| Conseil Départemental : | 1.000.000 € |
| Etat : | 2.266.251 € |
| Conseil Régional (en attente de réponse) | 1.500.000 € |
| | _____ |
| Total : | 6.832.837 € |

La région devrait confirmer son accord, sous réserve de trouver la ligne budgétaire qui permettrait de débloquer cette somme, sans créer de précédent pour d'autres communes.

Une demande de RV est en cours avec le Directeur de cabinet, qui devrait se faire dans les prochaines semaines.

Les hypothèses de financement ci-dessus sont faites avec une hypothèse de participation de l'état à hauteur de 40 à 50 % en excluant certains aménagements non subventionnables.

Si cette participation devait être à hauteur de 40 %, la région NORMANDIE pourrait compenser et financer à hauteur de 1,8 M €.

La participation de la commune doit être de 20 % au minimum.

La TVA est à financer par la commune, et pourra être remboursée, sur dérogation, par le Fonds commun de TVA, après un an, sur la base d'environ 15,50 %. Donc un reste à charge de + de 4 %.

2/ La Vice Présidente, Sylvaine de Keyzer, présente le rapport Financier

Il y a **94 adhérents** à l'Association.

Soldes des comptes bancaires :

Compte principal : 7.802,64 €

Livret A : 2.000 €

Total : 9.802,64 €

Les **recettes** ont été réparties ainsi :

Dons/Cotisations : 4.594,20 €

Brocantes : 5.377,80 €

Total : 9.972,00 €

Les Dépenses :

Frais Bancaires : 64,11 €

Achats : 105,25 €

Total : 169,36 €

Votes des rapports :

Votes pour : unanimité.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

3/Questions Réponses :

Q1 : Si la région donne la somme attendue, le budget sera-t-il bouclé ?

R : Oui, la somme n'est pas le problème avec la Région, mais il faut trouver la ligne budgétaire pour ce type d'investissement sans créer de précédent pour toutes les communes du littoral normand.

Q2 : Le tour de table financier sera-t-il bouclé avant les élections présidentielles de 2017 ?

R : nous faisons tout pour. En principe, une réponse devrait être donnée d'ici la fin de l'été, voire la rentrée.

Q3 : quelles sont les espérances de réussite avec la région?

R : Si la région est défailante, le conseil pourra voter un emprunt à long terme et de plus les taux sont intéressants (1 à 1,50%).

D'ici la fin de l'année, nous devons avoir fait le tour de table, car il faut lancer les enquêtes publiques, notamment celles liées à Natura 2000.

Q4 : les budgets de l'Europe sont ils concernés ?

R : l'Europe répartit ses budgets entre les régions. Les régions rendent ensuite leurs arbitrages.

Sous réserve qu'il ne s'agisse pas de défense contre la mer.

Ce qui est le cas de ce dossier.

Q5 : planning ?

R : dans le meilleur des cas, le projet serait terminé fin 2018

Q6 : recours possibles ? Que se passerait-il si il y a des recours ? Y en a-t-il ?

R : les riverains de 1^{er} rang ont tous donné leur accord de principe, mais il peut toujours y avoir potentiellement des recours. Toutefois, il faudra qu'ils soient pleinement fondés, nous pourrions alors utiliser des procédures pour éviter toute perte de temps (référés) et solliciter des condamnations à dommages et intérêts. Nous disposons, dans l'équipe d'assistant à maîtrise d'ouvrage, d'un cabinet de juristes. Sans compter nos partenaires institutionnels qui sont parties prenantes à ce projet.

Q7 : il y a une autre association qui risque d'attaquer ce projet, et qui utilise des fonds que nous avons donné pour le confortement de la falaise pour organiser des concerts et expos gratuits. Que pouvons-nous faire ?

R : ce n'est pas au Bureau de prendre position mais à chaque cotisant s'estimant lésé. Chacun est en droit de se voir préciser ce qui a été fait avec son argent.

Pour information, JP Belmondo qui avait été contacté par l'autre association, n'a pas souhaité y donner suite et nous a informé qu'il souhaitait être Président d'Honneur de notre association. Il propose de nous aider pour la réalisation d'un clip qui nous permettrait de lever des fonds.

Sujets divers :

Proposition d'utiliser les fonds pour financer une bâche sur la falaise ou sur une façade, ou des panneaux à l'entrée de village.

Il faudra trouver des aides complémentaires, pour financer la TVA d'une part, et le mobilier urbain.

Flyers à distribuer chez les commerçants, avec un compte PayPal, et des tirelires pour faciliter les versements de dons.

Y faire figurer une photo de JP Belmondo ?

Renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose de :

- Mr Michel Marescot
- Mme Sylvaine de Keyzer
- Mme Sophie Deschamps
- Mr Georges Gros
- Mr François de la Porte des Vaux
- Mme Simone Harari
- Mme Joelle Macquart
- Mme Françoise Sauzeau,
- Mme Renée Derem Johnson

Selon les statuts, 4 membres du bureau doivent être tirés au sort pour renouvellement.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- Mme Sylvaine de Keyzer
- Mme Sophie Deschamps
- Mr Georges Gros
- Mme Joelle Macquart

Aucune d'elles ne sont démissionnaires, aucune autre candidature se présente pour faire partie du Conseil d'Administration.

Les quatre sont réélues à l'unanimité
Aucun vote contre
Aucune abstention

Le CA est renouvelé.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.